Application agréée E-legalite.com
99 DE-095-219500261-20240404-DEL009\_2024



EE 10

**10** 10

器 题

100

DE 101

100

100

12

福

H H

103

.

B B

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, Et le quatre avril à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mars 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

<u>Présents</u>: M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjoints au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

<u>Absents excusés</u>: M. Henri POIRIER Pouvoir à M. Eric THERRY et M. Franck LAGNIAUX Pouvoir à M. Philippe MARCOT.

Secrétaire de séance : Sandrine BONNETAIN.

## DÉLIBÉRATION N°009/7.1 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et L2311-11;

Vu le compte de Gestion 2023 ;

Vu le compte Administratif 2023;

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'affecter le résultat de Fonctionnement 2023 du budget de la Commune, soit 1 155 841.23€, comme suit, pour sa reprise au Budget 2024 :

- 250 000.00€ au Chap. 10 compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) de la section d'Investissement,
- 905 841.23€ au compte 002 (excédent de fonctionnement 2023 reporté) de la section de Fonctionnement.

Le Maire,

La secrétaire